
Fiche de rôle du cercle projets professionnels

Historique

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Modification effectuée</i>
<i>1.0.0</i>	<i>15/10/2020</i>	<i>Première rédaction du document</i>
<i>1.0.1</i>	<i>29/11/2020</i>	<i>rédaction d'une 2e version intégrant les commentaires des ateliers pro</i>
<i>1.0.2</i>	<i>06/12/2020</i>	<i>Validation collective en atelier visio</i>


Contenu

Raisons d'être

Ce cercle a pour objectifs de collecter des informations utiles à l'exercice d'activités professionnelles (agricoles ou autres) sur le site de l'éco-hameau, en accord avec les valeurs du projet, et de dessiner les contours d'une coopérative de production au sein de l'éco-hameau.

Responsabilités

- Etudier dans quelle mesure l'exercice d'une activité professionnelle agricole est obligatoire pour obtenir le terrain souhaité
 - Faire des recherches sur les aspects juridiques d'une coopérative de production: quels statuts existent, quel fonctionnement?
 - Faire des recherches sur les démarches à effectuer pour une installation agricole
 - Définir les besoins en terrain et bâti, qui concernent les projets professionnels sur l'éco hameau
 - Se renseigner sur les revenus des activités envisagées
 - Mettre en relation les membres ayant des projets de reconversion similaires ou complémentaires et faciliter les échanges entre eux
-

- 
- Organiser des temps d'échange et de partage d'informations pour tous les membres qui envisagent une reconversion ou une activité professionnelle dans l'éco hameau, via le canal activités professionnelles

Pouvoirs

- Contacter différents organismes : chambre d'agriculture, chambre des métiers, syndicats... pour obtenir des renseignements

Règles de fonctionnement

- Le cercle propose des ateliers réguliers pour permettre la continuité des échanges autour de l'exercice d'activités professionnelles sur le site de l'éco-hameau
- Au moins 4 membres sont nécessaires pour faire fonctionner ce cercle

Règles de rotation

Les membres peuvent rester aussi longtemps qu'ils le souhaitent, il n'y a pas de rotation obligatoire.